

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : | | | | | |
| 22/7/2020 | 22/7/2020 | 2020-4775 | | | | | |
| Projet de création d'un forage d'eau de 65 i | 1. Intitulé du projet m de profondeur exploité avec un prélèvem | nent d'eau maximum de 64 000 m3/an | | | | | |
| 2. Identification du | (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d | es) pétitionnaire(s) | | | | | |
| 2.1 Personne physique Nom M. GERARD | Prénom Thibaut | | | | | | |
| 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale | | | | | | | |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale | | | | | | | |
| RCS / SIRET 4 8 0 9 2 8 3 | 7 3 0 0 0 5 3 Forme juridiq | ue | | | | | |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableo | Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet | | | | | | |
| N° de catégorie et sous-catégorie 27-a) | | des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) profondeur supérieure à 50 m soit 65 m. | | | | | |
| | 4. Caractéristiques générales du projet | | | | | | |
| Doivent être annexées au présent formul | laire les pièces énoncées à la rubrique 8. | 1 du formulaire | | | | | |
| 4.1 Nature du projet, y compris les évent | | | | | | | |
| M. GERARD gère une exploitation agricole Calais. L'exploitation est spécialisée dans la produ souhaite développer son exploitation avec avérée. Afin de garantir la qualité de ces productio | située sur la commune de ECOUST-SAINT-M action de pois de conserve sur 20 ha et d'épi la culture de pommes de terre sur une surfa ans M. GERARD souhaite effectuer un forage ler à l'eau puisque la ressource en eau de su | inards pour environ 20 ha. M. GERARD ace de 25 ha si la recherche en eau est d'eau sur la commune de CROISILLES - | | | | | |

| 4.2 Objectifs du projet Exploiter un forage d'irrigation à hauteur de 120 m3/h pour irriguer 65 hectares de légumes sur la commune de ECOUST SAINT MEIN (62128) . Le prélèvement maximal s'élèvera à 64 000 m³/an si la ressource le permet. |
|---|
| |
| |
| |
| |
| 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire au diamètre 406 mm et équipé d'un tubage PVC de 0 à 30 m et crépiné de 30 à 65 |
| mètres Ø 315. |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| 4.3.2 dans sa phase d'exploitation Le forage sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent. La pompe sera actionnées avec un moteur thermique. |
| La pompe d'irrigation alimentera deux enrouleurs d'irrigation. |
| |
| |
| |
| |
| |
| |

| 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). -Pour la création du forage:- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003. | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | projet et superficie globale de l'opératio leurs caractéristiques | n - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s) | | | | |
| Profondeur du forage Diamètre foration Diamètre tubage débit de prélèvement superficie du chantier pendant les travasuperficie de l'emprise en phase d'expl | aux | 65 m 406 mm 315 mm maxi 120 m3/h 100 m ² 9 m ² | | | | |
| 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques ¹ | Long°'" Lat°'"_ | | | | |
| Le forage sera implanté sur la parcelle n° 61 section YB sur la commune de CROISILLES (62128) | | Point lambert 2 étendu: x:640121 y:2577214 z: 95 m Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° _ ' _ ' _ " _ " _ Lat ° ' _ ' _ " " ' " _ " _ Lat ° ' _ ' _ " _ " _ Lat ° ' _ " _ " _ " _ Lat ° ' _ " _ " " ' " _ " " ' " _ " | | | | |
| 4.7 S'aait-il d'une modification/extens | oignez à votre demande les anne | e existant ? Oui Non X | | | | |
| 4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été autoniquez à quelle date il a été autonique de la composante de la comp | projet et | une évaluation Oui Non | | | | |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|-----|-----|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | | X | |
| En zone de montagne ? | | X | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | X | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | | X | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? | | × | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | X | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | | X | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | X | |

| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | X | | PPR inondation de CROISILLES prescrit date 30/10/2001 Inondation par ruissellement et coulée de boue Inondation par remontées de nappes naturelles La parcelle supportant le forage ne se situe pas dans la zone inondable. |
|---|-----|-----|---|
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | | X | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | | X | Non le captage d'eau potable le plus proche est distant de 1,8 km au Sud-Est du point. |
| Dans un site inscrit ? | | X | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | | X | |
| D'un site classé ? | | X | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| | ces potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---------------|---|-----|-----|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | X | | Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le système aquifère CAMBRESIS / NORD DE BAPAUME codé 005a. La nappe exploitable est la nappe de la craie de la Vallée de la scarpe et de la sensée. La pente générale des couches s'oriente du Sud-Ouest vers le Nord-Est. La craie est protégée par une couche limoneuse à l'aplomb de l'endroit où est projeté le forage. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | | X | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | | × | |
| Milieu nature | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? | | X | Le point de forage sera situé dans des parcelles cultivées. Toutes les précautions seront prises pour protéger l'environnement. |
| | | | X | |

| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | × | |
|-----------|--|---|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | × | emprise au sol 9 m² |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | × | |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | X | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | X | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | X | uniquement lors de la réalisation du chantier |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | X | Lors de la phase d'exploitation du forage, une émergence sonore peut apparaître à proximité. Cependant, pour l'exploitation, le forage est suffisamment éloigné des habitations (plus de 100 m). |

| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | X | |
|-----------|--|---|---|---|
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | X | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | | X | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | | × | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | × | | Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | | X | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | | X | |

| Patrimoine / | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? | | × | |
|------------------------------|---|---|---|--|
| Cadre de vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | X | | le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour répondre notamment aux cahiers des charges des partenaires commerciaux. Disposer de l'irrigation permet à l'exploitation de maintenir son activité et de développer sa production de légumes. |
| 6.2 Les incide approuvés | | | | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou : |
| | | | | |
| 6.3 Les incide | nces du projet identifi Non X Si oui, décri | | | nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles.

Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera au minimum de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol, est sera étanche.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..).

L'ensemble du projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|--|-------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; | |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | \boxtimes |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

